



Melun, le 27 février 2016

Madame l'Inspectrice d'académie,
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne
Cité Administrative,
20, quai Hippolyte Rossignol,
77010 MELUN Cedex

OBJET : Détachement des professeurs des écoles dans le corps des personnels enseignants et d'éducation du second degré

Madame l'Inspectrice d'académie,

Nous nous adressons aujourd'hui à vous, Madame l'Inspectrice d'académie, à propos du détachement des professeurs des écoles dans le corps des personnels enseignants et d'éducation du second degré.

Au niveau national, la procédure idoine est prévue dans la note de service n°2016-198 du **15 décembre 2016**, publiée lors du BOEN n°47 du 22 décembre 2016.

L'information faite par vos services aux enseignants du premier degré de Seine-et-Marne est la suivante :

«Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir faire parvenir à mes services au plus tard le 22/02/2017, les dossiers de candidature à un détachement dans le corps des personnels enseignants et d'éducation du 2nd degré ; les dossiers de candidature devant être transmis au Rectorat au plus tard le 03/03/2017. »

Cette information a été transmise le **10 février 2017** dans les écoles de notre département.

Le SNUipp-FSU 77 s'interroge sur de nombreux points :

- Le 10 février étant au milieu des vacances scolaires, avec une reprise le 20 février 2017, **nos collègues intéressés n'ont eu que deux jours pour répondre** dans les délais.
- La demande fournir un dossier de candidature à vos services semblait complexe à réaliser, eu égard au fait qu'**aucun document n'accompagnait ce mail**, ou était disponible sur le site départemental académique.

- **Deux mois se sont écoulés entre la note de service du MEN et l'information de la DSDEN.**

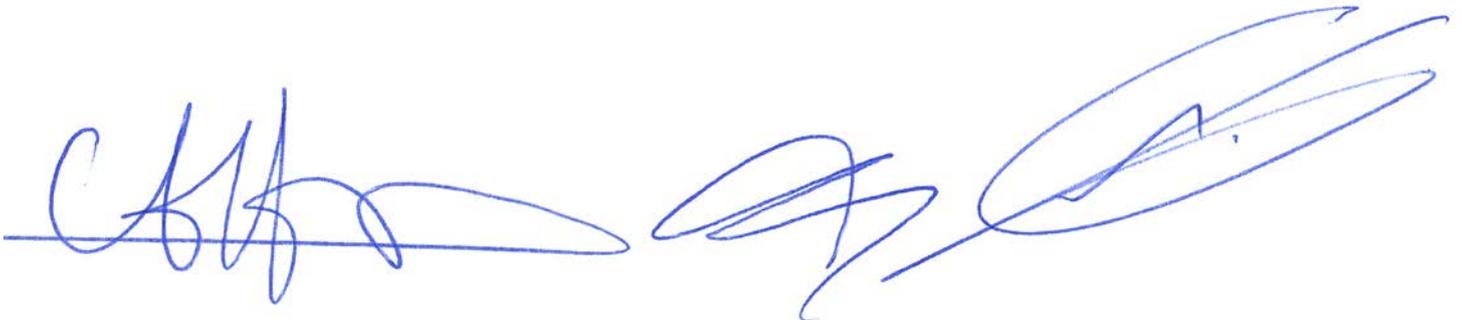
Que ce soit volontaire ou non, nous ne pouvons que faire le constat suivant : les enseignants du premier degré de Seine-et-Marne n'ont pas accès aux mêmes droits que leurs collègues des autres départements.

Les délais de plus en plus courts des circulaires de vos services, les décalages de plusieurs semaines entre les dates annoncées sur les circulaires et leurs publications sont des entraves à l'exercice des droits de nos collègues.

Ces derniers sont-ils condamnés à abandonner toute perspective de mobilité professionnelle ?

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, nous vous prions de recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'assurance de notre profond attachement aux valeurs du Service Public d'éducation.

Isabelle Cévéro Julien Fernandez Thierry Grignon
Co-secrétaires départementaux
SNUipp-FSU 77



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC
Section de Seine-et-Marne - 12 Bd de l'Almont - BP 85 - 77001 MELUN CEDEX
Téléphone : 01 64 09 54 00 - Fax : 01 60 68 18 76 - <http://77.snuipp.fr> - snu77@snuipp.fr